

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-240
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPÉRATION "CŒUR
DE VILLE N°2026-
13" - AIDE A
L'IMPLANTATION
COMMERCIALE -
AIDE AUX LOYERS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **06 OCT. 2026**

Séance du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte,
GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICKOFF Gladys,
FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, PERLES Bruno, DE ALMEIDA Marie, PERRIN
Afaf, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard,
MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOUI Calvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

DE LA CASA Javier donne pouvoir à GREFFIER Philippe,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GIRY Christophe,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absents : GAÏANI Audrey, ESTRADE Quentin,
FERNANDEZ Sandrine.

Secrétaire : VIALARET Max.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le **06 OCT. 2026**

ID : 011-211100763-20260929-DB2026240-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis 2020, la Commune met en place des aides à l'implantation commerciale ayant pour vocation d'encourager l'installation et la reprise des commerces en cœur de ville, dans les secteurs suivants : rue Gambetta, place de Verdun et rue du 11 Novembre.

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide à l'implantation commerciale, modifié par délibération du Conseil Municipal n° 2026-176 du 29 juin 2026.

Il indique qu'une demande d'aide aux loyers a été déposée par Monsieur ARSON Emmanuel, pour une activité d'achat et de revente d'articles d'occasion, de vêtements de seconde main, d'accessoires de mode, d'objets, de vaisselle, de bibelots, de décoration, de petite brocante et de petit mobilier d'occasion.

Le commerce, dénommé « La M'HALLE », sera situé dans les locaux sis 9, place de Verdun, d'une surface de vente ouverte au public de 20 m². Le montant du loyer mensuel

s'élève à 223,00 euros hors charges.

Monsieur le Maire indique que le comité de sélection s'est réuni le 28 septembre 2026, afin d'examiner cette demande.

Ce qui porte à 33 le nombre de commerces ayant bénéficié de cette aide depuis le début de l'opération, soit un montant global de 71 015.00 Euros (montant arrêté au 3 septembre 2026).

Le dossier de demande d'aide examiné répondant aux critères d'attribution définis dans le règlement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

ATTRIBUE une aide mensuelle de 178.40 Euros au profit de Monsieur ARSON Emmanuel pour le commerce « La M'HALLE », pendant une durée de 18 mois ;

PRECISE que le versement de l'aide interviendra sur production des justificatifs de paiement des loyers et sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires ;

INDIQUE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune, article 65742.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
05 OCT. 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 OCT. 2026
Par publication le :
06 OCT. 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Castelnaudary, le 29 Septembre 2026



Le Maire,

Philippe GREFFIER